

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie I: Éléments obligatoires</b>	I.1 Numéro du document <b>FR-BIO-16.250-0070817.2023.001</b>			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom <b>FERME DE PAULY</b> Adresse <b>Pauly Sud 46300 Le Vigan</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité <b>QUALISUD (FR-BIO-16)</b> Adresse <b>6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production durant la période de conversion					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date <b>25 septembre 2023 13:57:50 +0200 CEST</b> Lieu <b>Marmande (FR)</b>		Nom et signature <b>QUALISUD</b>		I.8 Validité Certificat valable du <b>03/08/2023</b> au <b>30/06/2025</b>	

DÉLIVRÉ

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Autres surfaces non productive (yc bordures et bandes tampon) : Taillis + poirier et cerisier	Biologique
	Plants : plants de pépinière, bulbes, tubercules et rhizomes, boutures et greffons ; blanc de champignon : variétés anciennes et rustiques : pommier, poirier, prunier, cerisier, kakis,	Biologique
	Plants : plants de pépinière, bulbes, tubercules et rhizomes, boutures et greffons : blanc de champignon : pommier, cerisier, pêcher, poirier, noisetie, cognaciers	Biologique
	Asiminier	Biologique
	Goyavier de Chine	Biologique
	poires de terres	Biologique
	patates douces	Biologique
	yacon	Biologique
	consoude	Biologique
	Framboisier	Biologique
	Cucumise melo	Biologique
	Solanacée : tomates litchi	Biologique
	Morelle de balbisse	Biologique
	Aronia	Biologique
	Abricotier	Biologique
	Kiwi	Biologique
	Kiwaï	Biologique
	Grenadier	Biologique
	Agrume	Biologique
	Zanthoxylum armatum (poivre)	Biologique
	Ginkgo Biloba	Biologique
	Amelanchié	Biologique
	Morus (murier)	Biologique
	Pêcher	Biologique
	Consoude B14	Biologique
	Pommier	Biologique
	Cerisier	Biologique
	Figuier	Biologique
	Noisetier	Biologique
	Amandier	Biologique
	Poirier	Biologique
	Cognassier / mufler	Biologique
	Nashi - Poirier de Chine	Biologique
	Plaqueminier	Biologique
	Prunier	Biologique
	Cornouillier du Japon	Biologique
	Pécanier	Biologique
	Baie de Goji	Biologique
	Bourrache	Biologique
	cassis	Biologique
	groseille	Biologique
	Verveine	Biologique
	Tomates Litchi	Biologique
	Murier	Biologique
	Estragon	Biologique
	Fenouil	Biologique
	framboise	Biologique
	Fraise pour le plant	Biologique
	Haricot	Biologique
	Hysope	Biologique
	Laitue	Biologique
	Laurier	Biologique
	Lavande	Biologique
	Mâche	Biologique
	Maïs sucré	Biologique
	Mélicse	Biologique

DÉLIVRÉ

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Melon	Biologique
	Menthe	Biologique
	Moutarde	Biologique
	Navet	Biologique
	Sauge	Biologique
	Origan	Biologique
	Oseille	Biologique
	Panais	Biologique
Thym	Biologique	
Tomate	Biologique	
Persil	Biologique	
Piments	Biologique	
Poireaux	Biologique	
Patate douce	Biologique	
Poivron	Biologique	
Pommes de terre	Biologique	
Potiron	Biologique	
Rhubarbe	Biologique	
Romarin	Biologique	
Jachère, gel annuel entrant en rotation : pied mere de poirier, pommier, cerisier, fejoa, cassis, caseilles, pecher	Biologique	
Prairie permanente	Biologique	
Autres fruits à pépins : pommier, pecher, poirier, nach, kaki, pruniers, cerisiers, cognassier, nefliers	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	II.9 Autres informations	
Nom de l'organisme d'accréditation <b>COFRAC</b>	<b>Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.</b>	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation <b><a href="https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf">https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf</a></b>		